



Perspectives chinoises

2010/4 | 2010
Les migrants ruraux

Jonathan Unger (éd.), Associations and the Chinese State : Contested Spaces

Anthony J. Spires



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/5715>
ISSN : 1996-4609

Éditeur

Centre d'étude français sur la Chine contemporaine

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2010
ISSN : 1021-9013

Référence électronique

Anthony J. Spires, « Jonathan Unger (éd.), Associations and the Chinese State : Contested Spaces », *Perspectives chinoises* [En ligne], 2010/4 | 2010, mis en ligne le 31 décembre 2010, consulté le 06 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/5715>

Ce document a été généré automatiquement le 6 mai 2019.

© Tous droits réservés

Jonathan Unger (éd.), *Associations and the Chinese State : Contested Spaces*

Anthony J. Spires

- 1 Jonathan Unger (éd.), *Associations and the Chinese State : Contested Spaces*, Armonk - Londres, ME Sharpe, 2008, 275 p.

2

L'étude de la vie associative en Chine figure à l'ordre du jour de nombreuses recherches depuis le début des années 1990. Les contributions à ce nouveau volume, édité par Jonathan Unger, reflètent la diversité croissante des formes associatives chinoises de même que celle des approches conceptuelles employées pour analyser leurs développements sur le terrain. Peut-être le meilleur attrait de cet ouvrage est-il de constituer une anthologie pour les chercheurs qui souhaiteraient avoir une vue d'ensemble de ce champ de recherche. Si certains chapitres sont, pour l'essentiel, des rééditions de travaux publiés précédemment, d'autres offrent des révisions plus substantielles d'anciens articles, et quelques-uns fournissent des données et des perspectives inédites (en particulier le chapitre écrit par Samantha Keech-Marx).

3

Dans le chapitre 1, Andrew Watson met en relief la variété qui caractérise la vie associative en Chine tout en posant le principe de l'existence d'une société civile diverse. Il identifie neuf catégories d'associations qui constituent ce champ : les organisations de masse, les « organisations non gouvernementales organisées par le gouvernement » (*government-organized non-governmental organizations*, GONGOs) et les fondations, les associations de services à but non lucratif, les fondations indépendantes, les associations d'études ou de recherches, les associations d'entreprises, les groupes dédiés à une cause, les associations rurales ainsi que les groupes ancrés au niveau local (*grassroots groups*). Il les dispose le long d'un axe selon leur degré d'autonomie, les organisations de masse et les GONGOs ayant la plus grande proximité avec l'État, tandis que les groupes locaux se situent à l'extérieur ou en marge du contrôle de l'État.

4

Le chapitre 2, rédigé par Jonathan Unger et Anita Chan, offre une perspective empirique et théorique opposée à celle de Watson. Dans la lignée de leurs travaux collectifs et individuels, Unger et Chan affirment que l'approche en termes de société civile n'est pas appropriée pour analyser la vie associative en Chine. S'ils reconnaissent l'apparition de groupes relativement autonomes (et inoffensifs) à la périphérie du système, ils soutiennent néanmoins que l'approche la plus pertinente pour comprendre les associations en Chine est celle du corporatisme d'État. En effet, les structures et les pratiques corporatives dominent, et le gouvernement chinois, plus que de céder le terrain à des organisations autonomes issues de la société civile, maintient avec une relative réussite l'incorporation, le contrôle et la surveillance de toute organisation en dehors du Parti et du gouvernement qui pourrait menacer le *statu quo* politique.

5

Les chapitres 3 à 6 s'inscrivent pour la plupart dans ce cadre d'analyse corporatiste. Dans le chapitre 3 consacré aux syndicats, Chan offre une analyse comparative éclairante qui s'inspire de la théorie communiste et des expériences concrètes en Europe de l'Ouest durant la période communiste. Elle poursuit en examinant le développement de la Fédération nationale des syndicats de Chine (*All-China Federation of Trade Unions*, ACFTU) de Mao jusqu'à aujourd'hui en passant par l'ère des réformes. Si elle entrevoit les germes d'un corporatisme sociétal dans les réformes juridiques récentes, elle conclut néanmoins que le contrôle exercé par les travailleurs sur les syndicats chinois demeure fortement soumis aux exigences du capital et du management.

6

Les auteurs des chapitres 4 (Kenneth W. Foster), 5 (Jonathan Unger), et 6 (Scott Kennedy) s'intéressent aux associations d'entreprises et de commerces. S'appuyant sur un travail de terrain effectué dans la ville de Yantai, Foster argumente que les associations d'entreprises en Chine sont essentiellement les « appendices d'organisations du gouvernement ou du Parti », utilisés par le Parti ou l'État dans la poursuite de mandats venant des échelons supérieurs. Contrairement à la Chambre de commerce, structure familière aux lecteurs d'Amérique du Nord ou d'autres sociétés démocratiques, et fondée sur un principe d'adhésion, les associations d'entreprises à Yantai (et par extension dans d'autres endroits en Chine) ne sont pas des organisations destinées à représenter les intérêts des entreprises vis-à-vis de l'opinion publique ou du gouvernement.

7

Dans le chapitre 5, Unger s'appuie sur deux enquêtes de terrain conduites à des périodes différentes sur les associations d'entreprises à Pékin. À la suite d'une première enquête effectuée au début des années 1990, Unger considérait certes ces groupes comme des créations essentiellement corporatives destinées à servir les objectifs assignés par les responsables au sein de l'État. Mais il entrevoyait néanmoins la possibilité que des associations de type *société civile* émergent à mesure que leurs membres gagnaient en assurance. Or, à son retour sur le terrain en 2004 et en 2005, Unger a découvert que toute forme d'autonomie naissante avait été tuée dans l'œuf, le corporatisme d'État se réimposant de lui-même.

8

Dans le chapitre 6, Kennedy fournit une perspective différente à travers son étude des associations de fabricants et de leurs efforts pour parvenir à des ententes dans la fixation des prix. Il montre que les associations furent incapables de contrôler

complètement leurs membres et furent même parfois influencées par ses derniers. Les dernières tentatives infructueuses des associations à établir des cartels de prix dans les années 1990 amènent l'auteur à conclure que le corporatisme a échoué, dans ce cas précis, à se montrer à la hauteur de son potentiel. Kennedy soutient néanmoins qu'un cadre d'analyse forgé à partir de la notion de société civile n'aurait pas plus de puissance explicative dans la mesure où les membres de ces associations furent incapables d'affirmer une autonomie réelle et durable. Il dépeint une image plus complexe des intérêts rivaux dans ce domaine, refusant d'apposer une simple étiquette aux relations entre le gouvernement et les entreprises en Chine.

9

Alors que la littérature publiée sur les associations en Chine est malheureusement (et l'on conçoit bien pourquoi) dominée par des études sur des organisations contrôlées ou initiées par le gouvernement, les trois derniers chapitres de ce volume portent leur attention sur les organisations ancrées au niveau local (*grassroots organizations*). Dans le chapitre 7, Samanta Keech-Marx porte son regard sur trois « organisations populaires de femmes » à Pékin. Ces groupes fournissent une assistance juridique à des femmes dans le besoin et s'engagent également, lorsque c'est possible, dans des campagnes de sensibilisation sur des problèmes tels que la violence domestique. Évitant d'employer la notion de société civile en raison de la stricte dichotomie qu'elle introduit entre l'État et la société, Keech-Marx s'inspire de la théorie des mouvements sociaux et montre comment ces groupes construisent leurs discours en résonance avec la rhétorique gouvernementale et les objectifs officiels.

10

Le chapitre 8, de Xin Zhang et Richard Baum, analyse les origines et les activités de *Sanchuan Development Association* (SDA), une ONG située dans le Qinghai rural qui travaille dans le développement communautaire et la réduction de la pauvreté. Préférant éviter les connotations normatives contenues dans la notion de « société civile », ils décrivent ce qu'ils nomment une « ONG du peuple », « presque complètement autonome et autogérée [...] [et] reliée à l'État, seulement de manière distendue et par intermittence » (p. 203). Ils concluent en pointant le besoin de mener davantage de recherches sur les groupes locaux, proposant une série de questions qui pourraient bien animer ce domaine de recherche dans les années à venir : « Les ONG affaiblissent-elles ou renforcent-elles la capacité des gouvernements locaux ? Quelle est la séparation optimale entre l'État, le marché, les ONG locales et les donateurs extérieurs ? [...] Des associations autonomes telles que SDA aident-elles leurs membres et/ou plus largement la population rurale à accroître leurs capacités d'action ? » (p. 215). Ces questionnements s'appliquent aux associations de terrain en Chine et ailleurs.

11

Le chapitre final, de Benjamin Read, s'intéresse aux associations de propriétaires qui ont émergé dans les nouveaux ensembles de logements privés. Cette étude minutieuse révèle que nombre des leaders les plus actifs de ces associations n'éprouvent aucun scrupule à travailler de manière rapprochée avec l'État qui cherche à les réguler, mais qu'ils « manifestent [également] un enthousiasme à s'organiser de manière démocratique et selon leur propre initiative » (p. 252). Cela les place en plein dans le champ de la société civile.

- 12 Alors que le débat est généralement construit à partir de l'opposition entre société civile et corporatisme, la richesse des cas présentés ici révèle la complexité de la vie associative

chinoise contemporaine et permet aux auteurs d'aller au-delà de ces idéaux-types étroits. Les trois derniers chapitres consacrés aux organisations locales esquissent notamment des orientations de recherche futures qui devraient occuper les chercheurs dans les années à venir.

13 **Traduit par Karine Hinano Guérin**